



## Société Tarnaise de Sciences Naturelles

16, rue du Pont – 81570 VIELMUR SUR AGOUT

Fax : 05 63 70 58 32 – Mobile : 06 80 33 70 08 (le président : Ph. Durand)

Site Internet : [www.sotascinat.org](http://www.sotascinat.org) / Adresses courriel : [stsn@wanadoo.fr](mailto:stsn@wanadoo.fr)

N° SIRET : 492 455 076 00017 – Association agréée au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

Philippe DURAND, Président

Reçu le :  
25 AVR. 2019  
C.C.S.A

A : Communauté de Communes SOR & AGOUT  
A l'attention de Monsieur le Président  
Les Etangs  
81710 SAÏX

Le 25 avril 2019

Monsieur le Président

J'ai pris connaissance du projet de PLUI de la Communauté de Commune SOR & AGOUT, et je souhaite vous faire part de quelques remarques.

Sur la commune de Viviers-les-Montagnes :

- Il semble qu'il y a un projet de rectification du virage en épingle, à la sortie du village, sur la « route des 4 vents » (D50), en montant vers le plateau.

Vous savez probablement qu'une station de Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*) se trouve dans le creux de ce virage. Cette espèce est inscrite sur la liste des espèces protégées au plan national, et sur la liste rouge des espèces menacées en région Occitanie. La destruction de tout ou partie de cette station serait contraire à la loi.

De plus, la rectification du virage augmenterait la possibilité de circuler plus vite, ce qui n'est probablement pas souhaitable au moment où des dispositifs pour ralentir la vitesse sont installés dans la plupart des agglomérations (il y en a à Viviers les Montagnes ...).

*Il est aussi à noter que l'embroussaillage progressif de la parcelle conduira à terme à l'appauvrissement puis à la disparition de la station : un fauchage avec exportation des produits de fauche, effectué en été, après la dispersion des graines, serait souhaitable pour pérenniser cette station (mais je ne sais pas qui en est propriétaire).*

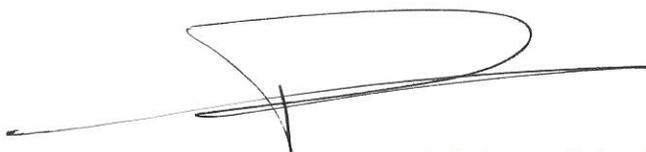
- Plusieurs parcelles (ou parties de parcelles), auparavant classées zones naturelles et non constructibles, sont proposées comme nouvelles zones constructibles. Je pense en particulier à la zone du Vacant, de part et d'autre du Chemin de Nore.

Il y aurait sans doute moins d'inconvénients à classer comme constructibles les parcelles situées entre les zones déjà construites et le Chemin de Nore, qui peuvent être considérées comme des « dents creuses », mais, à l'est de ce chemin, au-dessus du Chemin de St Jacques, il paraît souhaitable de conserver un milieu encore riche de biodiversité. Constitué de prés-bois ou de bois d'une qualité paysagère indéniable, ce milieu est riche : végétaux, insectes, oiseaux, petits mammifères - écureuils, chauves-souris - *grandes prédatrices de moustiques...*, reptiles, ... mais je n'ai pas d'inventaire détaillé des espèces présentes sur ce secteur précis. De plus, c'est une zone appréciée par les habitants des alentours et par les randonneurs.

On peut évidemment dire que seule une partie de ce milieu serait touchée, mais, grignotage après grignotage, ce sont des secteurs entiers qui sont urbanisés et partiellement imperméabilisés. L'un des objectifs du PLUI est justement d'éviter ce grignotage, et de préserver de tels milieux...

Un tout autre problème est celui de l'entretien des bords de routes. Un seul fauchage annuel tardif, en août ou septembre, une fois que les plantes ont fait leurs graines et que les insectes et autres animaux ont terminé leur période de reproduction, suffirait à limiter l'embroussaillage. Les éparages printaniers détruisent de grandes quantités de plantes et d'insectes qui s'en nourrissent, ces insectes sont la principale nourriture de nombreux oiseaux au moment de leur nidification, et l'on sait que ces oiseaux sont de moins en moins nombreux. Dégager au printemps le bord des routes aux abords des intersections, et ailleurs sur une cinquantaine de cm de largeur, suffit à assurer la sécurité de la circulation. Il n'y a aucune raison (autre que l'habitude qui a été prise depuis l'utilisation des épareuses mécaniques) de vouloir que tous les talus soient en permanence tondus aussi ras que des parcs urbains, où la biodiversité est bien plus faible. On peut aussi remarquer que passer une épareuse plusieurs fois par ans coûte plus cher (en argent, en carburant, en usure du matériel) qu'un seul passage...

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce courrier, et je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes sincères salutations.



**Sté Tarnaise de Sciences Naturelles**  
16 rue du Pont - 81570 VIELMUR S/AGOUT  
[stsn@wanadoo.fr](mailto:stsn@wanadoo.fr)